PLANTATIONS D'HUILE DE PALME: Le groupe Bolloré assigné en justice en France

L'actionnaire de la Socapalm doit comparaître à Nanterre pour non-respect de ses engagements vis-à-vis des employés et des populations riveraines des plantations d'huile de palme du Cameroun

Dix organisations non gouvernementales (ong) dont Sherpa syndicats de défense des droits des travailleurs, ont assigné l'entreprise Bolloré en justce pour obtenir l'applicaton des mesures améliorant les conditons de vie des travailleurs et riverains des plantatons d'huile de palme du pays, gérées par la société camerounaise de palmeraies (Socapalm). Le communiqué est publié lundi 27 mai, sur le site en ligne de l'Ong Sherpa, d'ailleurs plaignante au même ttre que les neuf autres associatons et syndicats camerounais, français, suisse et belges qui saisissent le Tribunal de grande instance (Tgi) de Nanterre pour demander la mise en œuvre d'un «plan d'action» conclu en 2013. Il s'agit notamment des organisatons internatonales React ; Grain ; Fian-Belgium ; Pain pour le prochain.

Au niveau national, l'on note le Synaparcam ; Foder ; Snjp ; l'Amicale des riverains d'Edéa et le syndicat Satam. Toutes ces organisatons sont réunies pour le même objectif. «Nous demandons au juge français de forcer le groupe Bolloré à exécuter ses engagements pris en 2013 envers les communautés riveraines et les travailleurs des plantations de la Socapalm, entreprise d'exploitation d'huile de palme au Cameroun directement liée au groupe», détaille le communiqué.

En effet, apprend-on, sous la pression de l'Ong Sherpa en 2013, l'entreprise Bolloré avait accepté de mettre en place

une série de mesures visant à combattre les pollutions inhérentes à l'exploitation des plantations, mais aussi améliorer la vie des travailleurs. Lesquels se plaignent de mauvaises conditions de travail, de violences commises par l'entreprise de sécurité engagée par la société, ainsi que de nombreux problèmes sociaux et fonciers. L'Ong révèle que c'est à l'issue de plusieurs mois de médiation qu'ils se sont accordés avec le groupe Bolloré sur la mise en place au Cameroun, d'un plan d'action pour remédier aux problèmes suscités. Malheureusement «le plan a connu un début d'application en 2014 avant d'être abandonné quelques mois plus tard», peut-on lire sur le site.

Rappel. C'est en 2010 que débute l'affaire au moment où Sherpa ainsi que trois autres Ong ont recours à l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocde) au sujet des activités de la Socapalm. Les Ong dénonçaient l'impact social et environnemental de l'exploitation de l'huile de palme par des filiales du groupe Bolloré, Socapalm et Socfin, au Cameroun. Désormais, la charge incombe au Tgi de Nanterre qui devra déterminer si le groupe Bolloré a tenu ses engagements envers les populations et leurs Ong partenaires, le cas échéant, l'y contraindre.

Source: Journal infoMatin, édition du 04 mai 2019